

Rapport annuel

09|10



Ordre des
Urbanistes du
Québec

LETTRES DE PRÉSENTATION

Montréal, le 1^{er} septembre 2010

M. Jean-Marc Fournier

Ministre de la Justice
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Édifice Louis-Philippe-Pigeon
1200, route de l'Église, 9^e étage
Québec (Québec) G1V 4M1

M. le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des urbanistes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2010.

Veuillez agréer, Mme la Ministre, l'expression de ma plus haute distinction.

Le président,



Robert Chicoine, urbaniste
Ordre des urbanistes du Québec

Montréal, le 1^{er} septembre 2010

M. Jean Paul Dutrisac

Président de l'Office des professions du Québec
800, Place d'Youville, 10^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

M. le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des urbanistes du Québec.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du Code des professions du Québec, couvre la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010.

Veuillez agréer, M. le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le président,



Robert Chicoine, urbaniste

Québec, le 1^{er} septembre 2010

M. Yvon Vallières

Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement, bur. 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

M. le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des urbanistes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2010.

Veuillez agréer, M. le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Jean-Marc Fournier

Ministre de la Justice
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DU PRÉSIDENT	5
HONNEURS ET MÉRITES	6
Médaille du Mérite de l'Ordre	6
Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec	6
Membres Émérites de l'Ordre	6
Mérite Étudiant en urbanisme	7
Lauréat 2009 du Prix Jean-Paul-L'Allier, M. Marc Gascon, maire de Saint-Jérôme	8
STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE L'OUQ	9
Le conseil d'administration 2009-2010	9
Le comité exécutif 2009-2010	9
Les employés de l'OUQ	9
ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	10
Assemblée générale annuelle des membres	10
Réunions du conseil d'administration et du comité exécutif	10
Liste des principales résolutions adoptées par le conseil d'administration	10
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	13
Répartition géographique des membres inscrits au tableau de l'Ordre	13
Montant de la cotisation selon la classe de membres pour l'exercice 2009-2010	14
Frais exigibles d'un candidat à l'exercice de la profession pour l'exercice 2009-2010	14
Assurance responsabilité professionnelle - Répartition des membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie	14
RAPPORT DU SYNDIC	15
RAPPORT DE LA DÉLÉGUÉE AU CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC	16
RAPPORT D'ACTIVITÉS DES COMITÉS STATUTAIRES	16
Comité de reconnaissance des équivalences de diplôme et de formation	16
Comité des admissions	17
Comité d'inspection professionnelle	18
Utilisation illégale du titre	19
Comité de révision des plaintes	19
Conseil de discipline	19
Comité de la formation des urbanistes	20
Conseil d'arbitrage des comptes	20
Comité de formation continue	20
RAPPORT D'ACTIVITÉS DES AUTRES COMITÉS	21
Comité consultatif de déontologie	21
Comité éditorial de la revue Urbanité	21
Comité consultatif sur les lois et règlements	21
Comité du développement durable	23
RAPPORT DES VÉRIFICATEURS ET ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2009	25



Président
M. Robert Chicoine

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Le conseil d'administration, supporté par notre directeur général et son équipe a travaillé à plusieurs dossiers d'importance au cours de cette année. Les nombreuses discussions et prises de position de concernant la révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, notre positionnement concernant le développement durable, nos demandes concernant des actes réservés et particulièrement l'entente France-Québec sur la mobilité de la main-d'œuvre ont été les dossiers mobilisateurs. Par nos agissements et implications, nous avons travaillé à insuffler une vision et des orientations, ainsi qu'à définir des priorités propres à nos valeurs. Nous avons réussi à mieux positionner l'Ordre au Québec et mieux définir notre rôle et notre mission.

■ MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE

À la demande du gouvernement du Québec, l'OUQ a été proactif dans le dossier de la mobilité de la main-d'œuvre entre la France et le Québec en signant une première entente avec nos vis-à-vis français à notre congrès à Sherbrooke et en complétant l'Arrangement mutuel qui sera officiellement signé en octobre prochain en présence du premier ministre M. Jean Charest. De plus, l'Ordre a révisé ses règlements afin de se conformer au chapitre 7 de l'*Accord sur le commerce intérieur* visant la mobilité de la main-d'œuvre entre les provinces canadiennes.

■ RÉVISION DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME

À la suite de la tenue d'autres chantiers de travail concernant la révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, l'OUQ a pris, à maintes occasions, position publiquement demandant au Ministère de procéder à une réelle refonte de l'ensemble du cadre législatif en matière de développement et d'aménagement du territoire (regrouper l'ensemble des lois, règlements et politiques, donner l'importance au PU, encadrer la responsabilité professionnelle des urbanistes).

■ MISSION DESIGN

L'OUQ a activement participé à la création de Mission Design, nouvel organisme de valorisation de l'architecture du design et de l'urbanisme pour le Québec. Fruit de la concertation des milieux professionnels, de l'enseignement, du milieu des affaires et des gouvernements, Mission Design a comme projet principal d'allier design et développement économique au Québec pour donner une véritable force à l'industrie. Son mandat s'articule autour de trois axes principaux :

- Concertation de l'industrie du design;
- Accroissement de la demande pour l'architecture, le design et l'urbanisme;
- Veille stratégique des tendances internationales;

■ RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Plusieurs représentations ont été faites par les représentants de l'Ordre afin de faire reconnaître l'importance de nos actes et la responsabilité qu'elles engendrent, soit dans le cadre de la révision de la LAU et aussi par la poursuite de nos demandes d'actes réservés auprès de l'Office des professions et du ministère de la Justice.

■ INSTITUT CANADIEN DES URBANISTES

L'Ordre a participé aux différents groupes de travail sur l'important dossier de l'ICU concernant l'harmonisation des standards professionnels au sein des affiliés canadiens (Ethical, Competency and Certifications Standards). À la suite de résolutions d'appui, l'OUQ a travaillé à la mise en œuvre de ces éléments. De plus, l'OUQ a désigné un nouveau représentant (autre que le Président) afin de siéger au sein du conseil d'administration, assurant ainsi une meilleure participation.

■ DÉVELOPPEMENT DURABLE

À la suite de l'adoption d'une déclaration sur le développement durable, un plan de mise en œuvre de certaines actions (communication, formation) a été adopté par le conseil. L'OUQ a également participé à nombreuses activités et représentations au sein de divers organismes et groupes de travail.

■ CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITÉ

Afin de faire un meilleur lien avec les urbanistes qui ont façonné notre route, le conseil d'administration a élargi sa table pour faire place à un représentant du comité des sages, M. Jacques Chénier, ainsi qu'à un représentant des membres émérites, M. Serge Filion. De plus, la représentante de l'Ordre au sein du conseil d'administration de l'institut canadien des urbanistes, Mme Chantal Laliberté, fait également partie des délibérations régulières du conseil.

■ CONGRÈS

Le congrès 2009 qui a eu lieu à Sherbrooke a été un grand succès et a permis à plus de 200 personnes de partager leurs expériences.

L'OUQ s'est joint à l'ICU et au Global Planning Network dans la réalisation du congrès 2010 sur les changements climatiques à Montréal. L'OUQ a participé activement à la préparation de ce congrès international, combinant du même coup les activités de l'OUQ soit la signature de l'ARM avec nos homologues de France, la remise du Mérite étudiant, la nomination de nouveaux membres émérites et la tenue de l'Assemblée générale annuelle.

■ PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Un premier exercice de réflexion a eu lieu et un comité de planification stratégique a été mis sur pied afin de préparer l'important exercice de révision au cours de la prochaine année. Le comité a déposé son plan d'action qui prévoit un important exercice de consultation auprès des membres.

■ ACTIVITÉS

Les principales activités tenues par l'OUQ au cours de l'exercice :

- **Congrès annuel/** Tenu à Sherbrooke sous le thème « mobilité durable »;
- **Journée de reconnaissance des bénévoles;**
- **Journée mondiale de l'urbanisme/** Remise du prix Jean-Paul-L'Allier;
- **Tournoi de golf/** Tenu au Club de golf de l'île de Montréal;
- **Chantier de travail sur la révision de la LAU**

HONNEURS ET MÉRITES

■ MÉDAILLE DU MÉRITE DE L'ORDRE

Lors du Gala du Mérite 2009 tenu dans le cadre du congrès annuel qui avait lieu en septembre dernier à Sherbrooke, M. Claude Beaulac recevait la médaille du Mérite de l'Ordre des urbanistes du Québec en reconnaissance de son engagement et ses éminents services à titre de président de l'Ordre de 2000 à 2006. Durant cette période, la permanence n'assurait que des tâches administratives et de soutien. Le président assumait alors la coordination des comités, la représentation sous toutes ses formes, le développement des activités, le développement de l'organisation, etc.

À titre de président, M. Claude Beaulac a œuvré au développement de l'Ordre au niveau de sa réorganisation administrative, du développement des services aux membres, de son rayonnement par le développement de nombreux partenariats et par des activités de représentation.



Claude Beaulac, lauréat de la médaille du Mérite de l'Ordre

■ MÉRITE DU CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC

Le Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec est une reconnaissance offerte à un professionnel recommandé par son ordre pour sa contribution remarquable à sa profession ou à son ordre professionnel.

En 2009, le Mérite du CIQ reconnaît l'engagement bénévole de M. Jean Côté, un engagement qui s'est échelonné sur près de 10 années. M. Jean Côté fut tour à tour administrateur représentant la région Est au conseil d'administration de l'Ordre de 1998 à 2002, second vice-président, de 2002 à 2004, trésorier, de 2004 à 2006 et vice-président, de 2006 à 2009.

Au cours de cette période, l'Ordre a connu de profondes transformations auxquelles il a contribué activement. Reconnu par ses pairs comme un homme engagé, courageux et consciencieux, il a œuvré au sein de l'Ordre en ayant toujours à cœur le développement de la profession d'urbaniste dans le respect de l'intérêt du public.



Le président de l'Ordre des urbanistes du Québec, M. Robert Chicoine (à droite), remet le prix du Mérite du CIQ à M. Jean Côté (à gauche).

■ MEMBRES ÉMÉRITES DE L'ORDRE

Comme l'avenir est redevable du passé, reconnaître nos bâtisseurs constitue un devoir que l'Ordre désire assumer pleinement.

Pour la première fois depuis 2003, trois urbanistes ont été élevés au statut de membre émérite. Pour ce faire, le C.A. a modifié les conditions d'obtention et le statut d'émérite afin que celui-ci ne perde pas ses droits et demeure inscrit au Tableau de l'Ordre.

Le statut d'émérite est décerné par le conseil d'administration de l'Ordre sur recommandation du comité des émérites à un urbaniste qui a atteint un niveau d'excellence nationale et a apporté une contribution exceptionnelle à la profession d'urbaniste, laquelle contribution est reconnue par les pairs pour avoir une importance significative dans plus d'une des quatre catégories suivantes :

- 1 > pratique professionnelle ;
- 2 > enseignement et encadrement professionnel ;
- 3 > planification et recherche en urbanisme;
- 4 > engagement communautaire et leadership professionnel.



Les trois nouveaux membres émérites sont, de gauche à droite: M. Serge Fillion, M. Jean-Claude Marsan et M. Aurèle Cardinal

MÉRITE ÉTUDIANT EN URBANISME

Par ses prix du mérite étudiant, l'Ordre des urbanistes du Québec vise à encourager l'excellence parmi les élèves des programmes d'urbanisme accrédités.

Un jury est composé dans chacune des universités. Ce jury comprend au moins trois personnes dont l'une doit être membre à temps plein du corps enseignant et être membre de l'Ordre et une autre doit être un membre de l'Ordre qui ne fait pas partie du corps enseignant.

Le prix est décerné à l'étudiante ou à l'étudiant d'un programme reconnu qui s'est distingué parmi ses pairs pour :

- sa note cumulative en fin de programme;
- la qualité de ses projets professionnels (travaux, pratiques, stages, etc.) ;
- l'excellence de son projet final ou de son mémoire;
- sa contribution générale au programme d'urbanisme.

Les lauréats 2009-2010 sont :

M. Félix Gravel

Baccalauréat en urbanisme
École des sciences de la gestion
Université du Québec à Montréal

M. Simon Desrochers

Baccalauréat en urbanisme
Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal

Mme Rosalie Hubert

Maîtrise en urbanisme
Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal

M. Kevin Manaugh

Master of Urban Planning
School of Urban Planning – McGill University

Aucune candidature n'a été soumise pour la
Maîtrise en aménagement du territoire et
développement régional
Faculté d'aménagement, d'architecture et
des arts visuels - Université Laval



Les lauréats en compagnie du président de l'Ordre des urbanistes du Québec

LAURÉAT 2009 DU PRIX JEAN-PAUL-L'ALLIER, M. MARC GASCON, MAIRE DE SAINT-JÉRÔME

Le Prix Jean-Paul-L'Allier honore un élu québécois qui s'est distingué par sa vision, son leadership et ses réalisations en urbanisme et en aménagement du territoire. Il sera remis chaque année par l'Ordre des urbanistes du Québec dans le cadre de la Journée mondiale de l'urbanisme. Sont éligibles à ce prix les ministres, députés, préfets de MRC, maires de ville, de municipalité et d'arrondissement, conseillers municipaux et conseillers d'arrondissements.

Créé en 2008, le Prix Jean-Paul-L'Allier était remis pour la première fois en 2009 à M. Marc Gascon, maire de la Ville de Saint-Jérôme.

À son arrivée à la mairie de Saint-Jérôme en 1995, M. Gascon trouvait une ville économiquement faible, dont le patrimoine bâti se dégradait à vue d'œil, et où les sentiments d'appartenance et de fierté étaient pratiquement inexistantes.

Misant sur l'urbanisme comme vecteur de développement de sa ville, confiant à des urbanistes professionnels la responsabilité de son aménagement, exerçant un leadership déterminant, M. Gascon a su, en 14 ans d'intenses activités soutenues par une vision rassembleuse, transformer Saint-Jérôme en ce qu'elle est devenue aujourd'hui : une ville prospère offrant une excellente qualité de vie, une capitale régionale résolument urbaine, qui se développe en harmonie avec l'environnement naturel que lui offrent les Laurentides.



De gauche à droite : M. Robert Chicoine, président de l'OUQ, M. Jean-Paul L'Allier, M. Marc Gascon lauréat 2009 et maire de la Ville de Saint-Jérôme, M. Claude Beaulac, directeur général de l'OUQ.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE L'OUQ

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 2009-2010

NOM	FONCTION	RÉGION	MODE D'ÉLECTION	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION
Robert Chicoine	président		suffrage des membres	1 ^{er} avril 2008
Danielle Lussier	administratrice	Montréal	suffrage du CA	1 ^{er} avril 2009
Raphaël Fischler	administrateur	Montréal	suffrage des membres	1 ^{er} avril 2008
Robert Cooke	administrateur	Est	suffrage du CA	1 ^{er} avril 2009
Louise Audet	administratrice	Est	suffrage des membres	1 ^{er} avril 2008
Pierre L.-M. Marcotte	administrateur	Ouest	suffrage du CA	du 1 ^{er} avril 2008 au 12 décembre 2009
Marie-Josée Casaubon	administratrice	Ouest	suffrage du CA	12 décembre 2009
Donald Bonsant	administrateur	Centre	suffrage des membres	1 ^{er} avril 2009
Richard Martel	administrateur		nommé par l'OPQ	1 ^{er} avril 2009
Georges Roy	administrateur		nommé par l'OPQ	1 ^{er} avril 2008

LE COMITÉ EXÉCUTIF 2009-2010

Robert Chicoine	président
Pierre L-M Marcotte	vice-président de 1 ^{er} avril 2009 au 12 décembre 2009
Robert Cooke	vice-président depuis le 12 décembre 2009
Danielle Lussier	trésorière
Donald Bonsant	administrateur
Richard Martel	administrateur nommé

LES EMPLOYÉS DE L'OUQ

M. Claude Beaulac, directeur général
Mme Odette Michaud, adjointe à la direction et Secrétaire de l'Ordre
Mme Nathalie Corso, coordonnatrice, admission et qualité
Mme Geneviève Masson, chargée des communications

ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

■ ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES

L'assemblée générale annuelle des membres s'est tenue le vendredi, 25 septembre 2009, de 8 h à 9 h à l'Hôtel Delta, Centre des congrès, 2685 rue King Ouest, salle Aylmer, à Sherbrooke.

■ RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le Conseil d'administration a tenu 8 réunions ordinaires au cours de l'année 2009-2010 :

- le 5 mai 2009
- le 16 septembre 2009
- le 4 décembre 2009
- le 26 mars 2010
- le 26 juin 2009
- le 24 septembre 2009
- le 22 janvier 2010

Compte tenu du nombre de réunions du conseil d'administration, le comité exécutif ne s'est pas réuni au cours de l'année.

■ LISTE DES PRINCIPALES RÉOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA.09.05.08.6.1a)

Nomination des membres du comité exécutif pour 2009-2010. Le comité exécutif de l'Ordre des urbanistes du Québec pour 2009-2010 est composé comme suit : M. Robert Chicoine, président, M. Pierre Marcotte, vice-président, Mme Danielle Lussier, trésorière, M. Donald Bonsant, administrateur, M. Georges Roy, administrateur nommé par l'Office des professions.

CA.09.05.08.6.2

Nomination de Mme Danielle Pilette à titre de déléguée et de M. Claude Beaulac à titre de délégué substitut pour représenter l'Ordre des urbanistes du Québec au CIQ pour l'année 2009-2010.

CA.09.05.08.6.3

Nomination de Mme Geneviève Masson à titre de représentante de l'Ordre des urbanistes du Québec au comité de communication de l'Institut canadien des urbanistes.

CA.09.05.08.6.4

Proposition que le Mérite du CIQ soit décerné à M. Jean Côté pour sa contribution significative au développement de la profession d'urbaniste.

CA.09.05.08.6.5

Résolution de faire appel aux membres afin de soumettre au conseil d'administration des candidatures pour nommer de nouveaux membres émérites. Il s'agit d'un titre honorifique et chaque candidature devra être accompagnée d'un curriculum vitae faisant état des services dignes de mention dans le domaine de l'urbanisme. Chacune des candidatures soumises sera analysée par le CA.

Correction de l'annexe II des règlements de régie interne qui indique que le membre émérite ne paie pas de cotisation. Pour tous les nouveaux membres qui seront nommés dans le futur, cette règle ne s'appliquera pas et il ne sera pas exigé que la personne soit retirée de la pratique. Cependant, tous les membres qui ont actuellement le statut de « membre émérite » conservent leurs acquis ; ils continuent à bénéficier d'une dispense de cotisation et les modalités et conditions demeurent les mêmes.

CA.09.05.08.9.1

Approbation du projet des États financiers 2008-2009 tel que présenté.

CA.09.05.08.9.2

Augmentation de la cotisation 2010-2011 selon l'augmentation de l'indice des prix à la consommation tel qu'indiqué par Statistique Canada pour la province de Québec au 31 mars 2009.

CA.09.05.08.13.2

Demande au syndic de l'Ordre des urbanistes du Québec d'analyser les renseignements et documents publics dans le dossier du Faubourg Contrecoeur.

CA.09.05.08.12

Renouvellement du contrat du directeur général en fonction pour une durée de trois ans et inclusion d'une clause d'augmentation de salaire annuel entre 3 et 5 % en fonction de l'appréciation du rendement annuel et l'atteinte des objectifs s'y trouvant et accorder une augmentation de 4 % pour la première année de cette entente, soit du 5 juin 2009 au 5 juin 2010.

CA.09.06.26.6

Autoriser le président à signer l'entente de partenariat avec l'Institut canadien des urbanistes pour la tenue du congrès 2010 à Montréal avec cependant les changements suivants quant aux conditions financières :

- 1 > L'OUQ ne désire pas participer aux profits et aux pertes de l'événement pour 20 % ni verser 20 % du « seed funding » ;
- 2 > L'OUQ réitère sa demande de recevoir 20% des commanditaires québécois ou qu'il aura sollicité comme compensation pour le fait que l'OUQ ne tiendra pas de congrès ;
- 3 > Les dépenses (déplacements, hébergement, frais de subsistance) des urbanistes participant aux réunions des sous-comités de l'événement dont l'OUQ sera responsable seront remboursées par l'ICU.

CA.09.06.26.7.1

Autoriser le président à signer L'ENGAGEMENT À CONCLURE UN ARRANGEMENT EN VUE DE LA RECONNAISSANCE MUTUELLE DES QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES DES URBANISTES AVEC L'OFFICE PROFESSIONNEL DE QUALIFICATION DES URBANISTES de la France dont copie est jointe aux présentes.

CA.09.06.26.8

Que le jury du Prix Jean-Paul-L'Allier soit composé d'au moins sept personnes et est présidé par le président de l'Ordre.

Qu'outre le président, les personnes suivantes soient membres d'office du jury avec droit de vote :

- 1 > M. Jean-Paul L'Allier,
- 2 > le lauréat du prix de l'année précédente,
- 3 > le président du comité des membres émérites,
- 4 > le président du comité des sages. Que le conseil d'administration de l'OUQ nomme les autres membres du jury dont :
 - a > l'un des deux administrateurs nommés par l'Office ;
 - b > deux urbanistes reconnus pour leur intégrité et leur crédibilité ;
 - c > une personne impartiale, influente et reconnue pour son intégrité et sa connaissance du milieu municipal et de l'urbanisme.

Qu'un représentant de chacune des associations municipales, soit l'UMQ et la FQM, soit invité à siéger sur le jury à titre d'observateur.

Que le directeur général de l'OUQ agisse à titre de secrétaire du comité n'ayant, pas droit de vote. Que le jury analyse les dossiers reçus et sélectionne le lauréat en justifiant son choix.

Que la sélection du lauréat soit sanctionnée par le conseil d'administration de l'OUQ et que, s'il y a divergence au sein du jury, le conseil d'administration fasse la sélection finale du lauréat parmi ceux retenus par le jury.

CA.09.06.26.9

Nomination de monsieur Serge Filion président du comité de nomination des membres émérites afin que ledit comité puisse débiter le processus de nomination de nouveaux membres émérites lors du Gala du congrès de l'Ordre en septembre 2009.

CA.09.09.16.5.2

Prendre connaissance de la lettre envoyée par le syndic au comité d'inspection professionnelle en date du 7 juillet dernier et ayant comme objet : requête pour une inspection et portant sur le dossier Faubourg Contrecoeur.

Remettre au syndic une copie de l'avis qui a été transmis à l'Ordre par Me Sylvain Généreux et demander au syndic de l'Ordre de poursuivre son enquête et voir s'il y a motif à déposer ce dossier au conseil de discipline.

CA.09.09.16.8.1

Nomination de Mme Chantal Laliberté à titre de représentante de l'OUQ au conseil d'administration de l'Institut canadien des urbanistes.

CA.09.09.16.10

Nomination des membres du jury du Prix Jean-Paul-L'Allier :

- Un administrateur nommé par l'Office des professions du Québec : M. Georges Roy;
- Deux urbanistes reconnus pour leur crédibilité : M. Gérald Bolduc et Mme Nathalie Prud'homme;
- Deux urbanistes qui travaillent au sein d'une université : M. Gérard Beaudet et M. Claude Dubé;
- Une personne impartiale, influente et reconnue pour son intégrité et sa connaissance du milieu municipal et de l'urbanisme : Mme Winnie Frohn.

CA.09.09.16.11.1

Il est proposé par M. Richard Martel, appuyé par M. Robert Cooke d'approuver la nomination de nouveaux membres émérites selon les critères tels que présentés dans le projet de règlement sur le membrisat.

CA.09.09.16.11.2

Accorder le statut de membre émérite à MM. Serge Filion, Jean-Claude Marsan et Aurèle Cardinal.

CA.09.09.16.12.1

Adoption du projet de déclaration sur le développement durable.

CA.09.09.16.12.1

Adoption de la résolution soumise par le comité consultatif sur les lois et règlements.

CA.09.09.16.12.3

Adoption du document présenté par Octane, lequel servira de base pour des communications ou prises de position officielles de l'Ordre.

CA.09.09.16.13.2

Nomination des signataires des effets bancaires pour l'Ordre des urbanistes du Québec, à la Caisse du personnel de l'Administration et des Services publics, sis au 1000, Place Jean-Paul-Riopelle, Montréal, numéro de folio 310001 : M. Robert Chicoine, président, ou Mme Danielle Lussier, administratrice, avec l'une ou l'autre des deux personnes désignées par le conseil d'administration, soit : Mme Odette Michaud, adjointe à la direction générale et Secrétaire de l'Ordre ou M. Claude Beaulac, directeur général.

CA.09.09.16.13.3

Il est proposé par Mme Danielle Lussier, appuyé par Mme Louise Audet et résolu à l'unanimité d'enlever, du tableau des membres de l'Ordre des urbanistes du Québec, les noms de : MM. Marc DesRivières et Paul Lewis pour faute de paiement de leur cotisation 2009-2010. Ces radiations sont effectives au 1^{er} avril 2009.

CA.09.09.16.13.4

Résolution autorisant le paiement de 50 % des frais encourus par le président lequel est mandaté pour représenter l'Ordre lors de la Mission en Chine.

CA.09.12.04.3.1

Accepter la démission de M. Pierre Marcotte à titre d'administrateur pour la région de l'Ouest compte tenu que M. Marcotte travaille et habite maintenant dans la région de Québec.

CA.09.12.04.3.2

Nomination de Mme Marie-Josée Casaubon, à titre d'administratrice pour la région de l'Ouest, en remplacement de M. Pierre Marcotte.

CA.09.12.04.3.6

Adoption du rapport annuel 2008-2009.

CA.09.12.04.3.9

Adoption du projet de règlement portant sur l'exercice de la profession d'urbaniste en société et qu'il soit transmis à l'Office des professions pour commentaires ou corrections.

CA.09.12.04.5.1

Recevoir la démission de M. Bernard McCann qui était président du comité de la formation continue et lui transmettre une lettre de remerciements pour son implication et son excellent travail au sein de ce comité.

CA.09.12.04.6.1

Nomination de M. Serge Filion à titre de représentant des Émérites au sein du conseil d'administration de l'Ordre des urbanistes du Québec.

CA.09.12.04.7.1

Nomination de M. Jacques Chénier à titre de président du comité des sages et à titre de représentant des sages au sein du conseil d'administration de l'Ordre des urbanistes du Québec.

[SUITE] ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA.09.12.04.8.1

Recevoir la démission de M. Gérard Lemelin, membre du comité de révision des plaintes et lui transmettre une lettre de remerciement pour son implication au sein de ce comité.

CA.10.01.22.3.2

Nomination des scrutateurs pour les élections 2010-2012 : Mme Danielle Pilette, MM. Bruno Bergeron, Claude Simard et André Christin.

CA.10.01.22.3.4

Nomination de MM. Pierre Blais et Alain Caron comme membres du comité d'équivalence de l'Ordre des urbanistes du Québec.

CA.10.01.22.3.5

Nomination de M. Marc Pilon à titre de membre du comité de révision des plaintes. Le mandat de M. Pilon prend effet à compter de maintenant et ce, pour une durée de trois (3) ans.

CA.10.01.22.3.6

Nomination des personnes ci-dessous mentionnées à titre de membres du comité de la formation continue : Mmes Marie-Christine Chartrand, Marie-Andrée Morin, Josée Dion, Félicie B. Lamy et MM. Jean Bergeron, Martin Lapointe, Michel Barcelo et Pascal Harvey.

CA.10.01.22.3.7

Nomination des personnes ci-dessous mentionnées à titre de membres du comité d'appui congrès ICU 2010 : Mmes Marie-Pascale Lalonde, Marie-Claude Cantin, Yveline Roc, Rotem Ester Ayalon et MM. Jonathan Denis-Jacob, Charles-Éli Barrette, Pierre-Yves Morin, Marc-Olivier Côté, Frédéric Dufault, Stéphane Doré et Nicolas Lavoie.

CA.10.01.22.3.9

Amender le Règlement sur le membrariat tel que présenté : Article 19. Toute demande d'admission reçue à l'Ordre avant le 15 du mois devra faire l'objet d'un paiement à compter du premier de ce même mois. Toute demande d'admission reçue à l'Ordre après le 15 du mois devra faire l'objet d'un paiement à compter du premier du mois suivant. Le stage débutera officiellement à compter de la date du paiement.

CA.10.01.22.3.11

Accorder une aide financière de 500 \$ pour la tenue de l'événement « Rendez-vous de l'aménagement du territoire édition 2010 » organisé par les étudiants de la maîtrise en aménagement du territoire et développement régional de l'Université Laval et qui se tiendra le mercredi 24 mars 2010.

CA.10.01.22.6.2

Donner suite à la demande d'aide financière de l'Association générale des étudiants en urbanisme de l'UQAM (AGEUR) en leur accordant une commandite de 500 \$ pour la tenue de la 4^e Charrette en urbanisme qui se tiendra du 26 au 28 février 2010.

CA.10.03.26.3.2

Nomination au comité exécutif pour 2010-2011: M. Robert Chicoine, président, M. Robert Cooke, vice-président, Mme Danielle Lussier, trésorière, M. Donald Bonsant, administrateur, M. Richard Martel, administrateur nommé par l'Office des professions

CA.10.03.26.3.6

Nomination de Mme Marie-Pascale Lalonde comme représentante de l'Ordre au comité Action Haïti.

CA.10.03.26.3.9.4

Autoriser M. Claude Beaulac à négocier et à signer avec CPS une entente de courtage en publicité en accord avec l'offre de services déposée par celle-ci et prévoyant que l'Ordre conserve ses acquis en ce qui concerne certains partenaires actuels.

CA.10.03.26.3.10

Renouveler, pour une période de trois (3) ans, le mandat de MM. André Christin, Frédéric Dufault et Mme Ginette Roy à titre de membres du conseil de discipline de l'Ordre des urbanistes du Québec, réf. article 117, Code des professions.

CA.10.03.26.3.11

Renouveler, pour une période de trois (3) ans, le mandat de M. Claude Simard à titre de membre du comité de révision des plaintes de l'Ordre des urbanistes du Québec.

CA.10.03.26.3.12

Accepter la démission de M. Pascal Harvey à titre de membre du comité de la formation continue et de le nommer à titre de membre au comité de la formation des urbanistes.

CA.10.03.26.4.1

Contribution au 25^e Anniversaire de l'AARQ en commanditant le cocktail de bienvenue au montant de 700 \$ et qui se tiendra le 28 avril prochain dans le cadre du congrès 2010.

CA.10.03.26.4.3

Apporter un appui et une collaboration à l'organisme Les Amis de la vallée du Saint-Laurent dans leur action visant à la reconnaissance du Saint-Laurent comme patrimoine national du Québec.

CA.10.03.26.5.1

Que l'OUQ soutienne les démarches visant la mise sur pied de Mission Design;

Que l'OUQ et ses membres deviennent membres de Mission Design à raison de 10 000 \$ annuellement pour l'OUQ en tant que membre corporatif et de 10 \$ par membre individuel en règle, soit 10 000 \$ pour l'année financière 2010-2011;

Que la cotisation de l'OUQ à Mission Design soit payable soit en argent ou en services;

Que l'OUQ pilote le projet de « Mission Design / Villes et municipalités » en contrepartie d'une rétribution adéquate;

Que l'OUQ nomme le président, M. Robert Chicoine, pour le représenter au conseil d'administration de Mission Design;

Que l'OUQ nomme le directeur général, M. Claude Beaulac, pour le représenter à la table de concertation multidisciplinaire et multisectorielle de Mission Design.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE

RÉGIONS ÉLECTORALES RÉGIONS ADMINISTRATIVE	TABLEAU DES MEMBRES			STAGIAIRE	TOTAL
	URBANISTE	ÉMÉRITE	TOTAL		
Région de l'Est					
01 - Bas Saint-Laurent	16		16	2	18
02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean	26		26	4	30
03 - Capitale-Nationale	123	3	126	19	145
09 - Côte-Nord	6		6	1	7
11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1		1	3	4
12 - Chaudière-Appalaches	23	1	24	6	30
Région Centre					
04 - Mauricie	16	1	17	4	21
05 - Estrie	33	1	34	8	42
16 - Montérégie	140		140	3	143
Région de Montréal					
06 - Montréal	299	6	305	74	379
Région de l'Ouest					
07 - Outaouais	32		32	9	41
08 - Abitibi-Témiscamingue	9		9	2	11
10 - Nord-du-Québec	2		2	1	3
13 - Laval	31		31	9	40
14 - Lanaudière	43	1	44	20	64
15 - Laurentides	56		56	38	94
17 - Centre du Québec	14		14	6	20
Hors Québec	28	1	29	6	35
Total des membres au 31 mars 2010	898	14	912	215	1 127
<i>Au cours de l'année, l'effectif a évolué comme suit :</i>					
Membres au 31 mars 2009	865	12	877	196	1073
Décès	0	-1	-1		
Démissions	-9	0	-9		
Radiations	-3	0	-3		
Réinscriptions	4	0	4		
Nominations - émérite	-3	3	0		
Inscriptions - régulier	44	0	44		
Membres au 31 mars 2010	898	14	912		
Hommes	632	13	645	123	768
Femmes	266	1	267	92	359

[SUITE] RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

MONTANT DE LA COTISATION SELON LA CLASSE DE MEMBRES POUR L'EXERCICE 2009-2010

Classe de membres	Nombre de membres	Cotisation annuelle
Membres réguliers	782	479,54 \$
Membres hors Québec	36	167,84 \$
Membres étudiants à temps plein	1	119,88 \$
Membres sans emploi	14	119,88 \$
Membres retraités	42	119,88 \$
Membres en congé parental	8	119,88 \$
Membres retraités de + 70 ans	29	- \$
Contribution à l'Office des professions	912	26,70 \$

FRAIS EXIGIBLES D'UN CANDIDAT À L'EXERCICE DE LA PROFESSION POUR L'EXERCICE 2009-2010

Reconnaissance de l'équivalence	
• d'un diplôme délivré hors du Québec	50 \$
• de la formation acquise hors du Québec	50 \$
• des autres conditions et modalités satisfaites hors du Québec	50 \$
Délivrance d'un permis temporaire [1]	75 \$
Délivrance d'un permis restrictif temporaire ¹	n/a
Délivrance d'un permis spécial ¹	n/a
Délivrance d'un permis fondée :	
• sur un diplôme reconnu	75 \$
• sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme	75 \$
• sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation	75 \$
• sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec	75 \$
Réinscription au Tableau de l'Ordre	150 \$
Inscription à l'examen d'admission	150 \$

ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

RÉPARTITION DES MEMBRES INSCRITS À LA FIN DE LA PÉRIODE ET MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE SELON LE MOYEN DE GARANTIE

Moyen de garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie	
		par sinistre	pour l'ensemble des sinistres
Membres exemptés en vertu de l'article 4, paragraphes 1 à 4 du Règlement sur l'assurance de responsabilité professionnelle des urbanistes	190	n/a	n/a
Membres exemptés en vertu de l'article 4, paragraphe 5 du Règlement sur l'assurance de responsabilité professionnelle des urbanistes (municipalité et organisme supramunicipal)	464	n/a	n/a
Membres exemptés en vertu de l'article 4, paragraphe 6 du Règlement sur l'assurance de responsabilité professionnelle des urbanistes (couverture de l'employeur)	185	1 M \$	2 M \$
Assurance responsabilité professionnelle (couverture individuelle)	73	1 M \$	2 M \$

RAPPORT DU SYNDIC

■ MEMBRES

M. Claude Lavoie, syndic

M. Yves Gaillardetz, syndic adjoint

En vertu du Code des professions du Québec, le rôle du syndic est d'assurer la protection du public et de veiller à ce que les urbanistes se conforment aux règlements régissant leur profession. À cette fin, il est responsable de la tenue d'enquêtes sur la conduite des membres de l'Ordre. Une demande d'enquête peut émaner du public, d'un urbaniste, du comité d'inspection professionnelle ou du conseil d'administration de l'Ordre; le syndic peut également entreprendre une enquête de son propre chef, à la suite d'informations pertinentes sur le comportement d'un urbaniste. Le cas échéant, le syndic dépose les plaintes au conseil de discipline. Il agit également à titre de médiateur de première ligne dans le cas d'un litige d'honoraires entre un urbaniste et son client.

Au cours de la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010, le bureau du Syndic a traité les dossiers suivants :

■ La poursuite d'un dossier, amorcé en 2005, concernant la radiation provisoire d'un membre exclu, en février 2006, du Tableau à la suite d'une condamnation par la Chambre criminelle et pénale de la Cour du Québec. La radiation était provisoire parce qu'il fallait attendre l'extinction de toutes les procédures d'appel à la disposition de l'intimé. Ces procédures étant closes, le syndic a présenté au conseil de discipline, en mai 2009, une requête pour la radiation permanente de l'intimé. Après deux remises, les représentations sur sentences ont été tenues en septembre 2009. Le dossier n'est pas encore clos, puisque l'intimé s'adresse au Tribunal des professions pour interjeter appel de la décision du conseil de discipline, qui impose une radiation provisoire à partir du 17 février 2010 :

- Le conseil croit qu'une sanction de sept (7) ans de radiation temporaire servirait les fins de la justice. (Paragraphe 69 de la décision);
- Les procédures devant le Tribunal des professions sont enclenchées et l'audition ne devrait avoir lieu qu'à la fin de 2010 ou au cours de 2011.

■ Au cours du mois de mai 2009, eut lieu la plus longue période d'audience, soit quatre jours, sur un dossier disciplinaire à la suite d'une demande d'enquête d'un membre à l'égard d'un confrère à propos d'une question de conflit d'intérêts. Après une enquête tout aussi longue que complexe, le conseil de discipline a été saisi d'une plainte. L'intimé a été acquitté, mais le conseil a énoncé une note fondamentale pour l'avenir de la profession :

Le conseil est conscient de l'utilité de l'exercice (sur la notion de conflits d'intérêts) qui entraînera probablement une réflexion sur le Code de déontologie des urbanistes. (Paragraphe 152 de la décision)

■ Au printemps 2009, les médias ont fait grand état d'un dossier impliquant un membre de l'Ordre dans une affaire de développement immobilier. Le conseil d'administration de l'Ordre a mandaté le Syndic pour étudier la documentation publique dans ce dossier et ce dernier a soumis une requête pour une enquête spéciale au comité d'inspection professionnelle.

■ Un membre a fait l'objet d'une demande d'enquête par une entreprise cliente à propos de certains de ses comportements et d'un problème d'honoraires. La médiation a porté fruit et le dossier a été fermé suite à une entente intervenue entre les parties.

■ Une demande d'enquête a été déposée par un citoyen à l'égard de deux urbanistes concernant la non-émission d'un permis de construire pour un immeuble assujéti à un PIIA. Avant la demande d'enquête, ce dossier complexe avait été abondamment traité par les médias écrits et parlés et avait fait l'objet d'une référence à l'Ombudsman de la Ville concernée. L'enquête du Syndic a conclu qu'une plainte n'avait pas à être déposée devant le conseil de discipline.

■ Une demande d'enquête a été déposée par un membre d'un conseil municipal à propos d'une situation éventuelle de conflit d'intérêts pour un urbaniste. Le dossier n'a pas été poursuivi, puisqu'il y eut consentement des parties impliquées.

■ Un membre faisait l'objet d'une requête devant la Cour supérieure déposée par un promoteur immobilier, dans laquelle l'Ordre des urbanistes et le Syndic étaient qualifiés comme partie. Des démarches auprès du procureur du requérant ont mené au retrait de l'Ordre et du Syndic des procédures.

■ Une demande d'enquête soumise par une association de citoyens à l'encontre d'un urbaniste n'a pas suivi son cours, puisque la demanderesse n'a pas répondu aux questions du Syndic qui exigeait que soient précisés des événements, des dates et des lieux concernant le membre.

■ Deux dossiers de compte d'honoraires ont été réglés à l'étape de la médiation et les citoyens ont retiré leur plainte, face au règlement à l'amiable.

■ À sept reprises, des urbanistes ont demandé des avis verbaux sur l'interprétation de divers articles des règlements de l'Ordre au regard d'activités et de pratiques professionnelles. Les thèmes abordés lors de ces conversations avec les membres de l'Ordre concernent principalement la notion des conflits d'intérêts.

RAPPORT DE LA DÉLÉGUÉE AU CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC

■ DÉLÉGUÉE Mme Danielle Pilette

En 2009-2010, le CIQ a pris position dans plusieurs dossiers. D'abord, en ce qui concerne la main-d'œuvre, il apparaît de plus en plus que la mobilité de la main-d'œuvre, par l'immigration ou les ententes spécifiques de mobilité, ne permettra pas de régler le problème de pénurie dans les professions touchées. Tout au plus, la mobilité favorisera une atténuation du phénomène de pénurie qui sévit notamment en santé. Il faudra vraisemblablement recourir à d'autres mesures, en complémentarité, visant par exemple la rétention de la main-d'œuvre et le report de la retraite à un âge plus avancé. Les processus favorisant la mobilité, tant au Canada qu'avec la France, comportent aussi leurs propres difficultés et limites. D'ailleurs, au cours de la Semaine des professionnels, Jacques Attali, économiste et écrivain, a prononcé une conférence au Palais des Congrès de Montréal, le 13 octobre 2009, dans laquelle il posait la question de la globalisation et de sa nécessaire contrepartie : la mondialisation de la démocratie et de la sécurité et traçabilité, notamment pour les services professionnels rendus.

Toujours en octobre 2009, les professions se sont rendues plus visibles que jamais au Salon national de l'Éducation, présenté à la Place Bonaventure de Montréal. Les Ordres professionnels y apparaissaient en effet sous une « avenue des professions » qui permettait de présenter aux 25 000 visiteurs des choix de carrières régis par les Ordres. Enfin, le 14 octobre 2009, l'Institut du Nouveau Monde (INM) a organisé une conférence-débat sur les enjeux des professions réglementées. Le panel réunissait notamment l'honorable René Dussault, le député Thomas Mulcair, le Dr Yves Lamontagne et les représentants des médias, Alain Dubuc et Françoise Guénette.

Le CIQ a conclu un accord de principe avec la Conférence des recteurs et principaux des universités québécoises (CREPUQ) qui touche la formation d'appoint créditée, développée par des universités et requise par des Ordres, suite au processus d'établissement des équivalences de diplôme et de formation. Les Ordres et les universités s'engagent à collaborer à l'offre des formations d'appoint requises par les Ordres et financées par le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

La Loi sur le lobbyisme continue de poser des problèmes à certains Ordres professionnels, le commissaire estimant qu'ils devraient s'inscrire au registre, même si leurs contacts avec les élus ne sont que ponctuels. Dans un cas, le dossier se retrouvera selon toute vraisemblance en Cour d'appel du Québec prochainement.

Le système professionnel s'enrichira vraisemblablement sous peu d'un 46^e Ordre professionnel, puisque le CIQ a donné un avis favorable à la scission d'un Ordre qui émettait deux catégories de permis et à la constitution d'un Ordre distinct. Il s'agira d'un nouvel Ordre, dans le secteur des relations humaines.

Enfin, fin mai 2010, le CIQ s'est prononcé, par une résolution adoptée à l'unanimité, contre une disposition du projet de loi mettant en œuvre les mesures annoncées dans le budget Bachand 2010. Cette disposition vise la réduction substantielle des montants prévus par les ministères et les mandataires du gouvernement du Québec aux fins de formation continue. Une part importante des professionnels étant employés de l'État, ils ne pourraient que plus difficilement remplir leurs obligations de formation, si une telle coupure devenait effective.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DES COMITÉS STATUTAIRES

■ COMITÉ DE RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES DE DIPLÔME ET DE FORMATION

MEMBRES Mme Danielle Pilette M. Claude Dubé M. Alain Caron

Le règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis prévoit le diplôme reconnu dont un candidat doit être titulaire. À défaut, le candidat doit être titulaire de diplôme reconnu équivalent ou de formation reconnue équivalente par le conseil d'administration de l'Ordre, sur recommandation du comité des équivalences. Notre comité des équivalences procède donc à l'évaluation des diplômes et des formations qui lui sont soumis et adresse ses recommandations au conseil d'administration de l'Ordre.

Le règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation distingue les cas d'équivalence de diplôme et d'équivalence de formation. Les premiers concernent essentiellement les diplômes universitaires obtenus à l'extérieur du Québec, tandis que les seconds concernent essentiellement soit les diplômes universitaires non reconnus obtenus au Québec, soit la formation (connaissances et compétences) acquise par des cours hors diplôme ou par l'expérience professionnelle. Le règlement sur les normes d'équivalence prévoit, notamment aux articles 5 et 6, les matières, nombreuses, qui fondent la reconnaissance d'équivalence. Pour le cheminement de l'étude du dossier, il importe donc que les candidats produisent leur demande de reconnaissance de façon à identifier les différentes matières visées par leur demande et qu'on trouve les pièces justificatives à l'appui (attestations, relevés de notes, diplômes, résolutions d'engagement du candidat, définitions de tâches officielles, etc.). Souvent, pour les reconnaissances d'équivalence de formation, le comité peine à obtenir les documents officiels attestant des formations réussies en urbanisme hors diplôme universitaire, du niveau de responsabilités assumées en urbanisme et de la durée de chacune des responsabilités assumées. Pourtant, la présentation du dossier de demande d'équivalence constitue, pour le candidat, l'occasion de démontrer son intérêt pour la profession et pour l'urbanisme, et de faire le point sur ses connaissances et ses compétences; il ne s'agit pas d'une démarche à but purement administratif.

En 2009-10, le comité a reçu 17 demandes ne concernant que des demandes d'équivalences de diplômes. Quelques autres dossiers ont aussi été ouverts, mais sont en attente de documents supplémentaires et de recommandations. Les recommandations émises pour la période 2009-10 sont présentées ci-dessous.

Reconnaissance d'équivalence de maîtrise
- complète : 1
- conditionnelle à la réussite d'un cours : 1
- conditionnelle à la réussite de 3 à 5 cours : 5
Reconnaissance de niveau baccalauréat
- conditionnelle à la réussite d'un cours : 1
- conditionnelle à la réussite de 3 à 5 cours : 3
TOTAL DES RECONNAISSANCES : 11
REFUS : 6

Équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

NOMBRE				
	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Canada	1	0	0	1
hors du Canada	17	11	6	0
Total	18	11	6	1

Équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

NOMBRE				
	reçues	acceptées en totalité	acceptées en partie	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Canada	0	0	0	0
hors du Canada	0	0	0	0
Total	0	0	0	0

Lorsque le comité recommande au conseil d'administration une reconnaissance conditionnelle à la réussite de cours, il s'agit de cours de l'un des programmes reconnus par l'Ordre. Notons que la proportion élevée de reconnaissances conditionnelles est attribuable au nombre élevé de diplômes obtenus hors Québec qui ne correspondent pas précisément au champ de l'urbanisme et de l'aménagement, mais plutôt à des cursus universitaires hybrides, souvent plus académiques que professionnels, et plus disciplinaires qu'axés sur l'intervention.

Il faut souligner que l'entente France-Québec, quand elle sera en vigueur pour l'urbanisme, vraisemblablement dans les prochaines années, n'apportera probablement que peu de

changements dans les résultats des processus d'équivalence. En effet, l'entente ne porte essentiellement que sur une voie rapide « fast track » de reconnaissance de certains diplômes préalablement déterminés pour des titulaires déjà qualifiés en France par un Office professionnel. Or nos demandeurs d'équivalence de diplôme ne sont pas titulaires, en général, de la qualification de l'Office professionnel.

Au cours de 2009-10, la collaboration de Claude Dubé aux travaux du comité des équivalences a été particulièrement intensive pendant l'été 2009. Par la suite, le comité a grandement bénéficié de la disponibilité exceptionnelle d'Alain Caron. Le comité les remercie tous deux chaleureusement.

■ COMITÉ DES ADMISSIONS

PRÉSIDENT

M. Pierre Blais

MEMBRES

M. Jean Demers

M. Pierre S. Guertin

M. Michel Joly

Mme Chantal Laliberté

M. Jacques Métivier

Mme Danielle Pillette

Au cours de la dernière année, outre le suivi des dossiers des candidats à l'admission, le comité des admissions a revu le contenu de l'examen et procédé à la correction de celui-ci, tant pour la session de mai 2010 que pour celle de novembre 2009. Le Comité a également remis au conseil d'administration un plan d'action visant l'amélioration de la performance des candidats à l'examen, l'orientation adéquate des stagiaires et des parrains ainsi que l'optimisation de la qualité du stage. Ce plan d'action prévoit entre autres la réalisation d'un guide de parrainage.

À cet effet, le Comité amorcé l'élaboration d'un questionnaire à être transmis aux parrains.

Le comité des admissions s'est formellement réuni en plénière à six reprises. Par ailleurs, des membres du Comité ont, encore une fois cette année, rencontré les candidats à l'examen afin de leur expliquer le contexte et le but de cette évaluation.

Rappelons que les activités courantes du Comité s'établissent comme suit :

- agrégation du stage et du parrainage, sur production d'une demande par le candidat;
- agrégation des changements de stage et de parrainage;
- suivi de stage (aux deux ou trois mois, selon la durée du stage);
- mise à jour de l'examen;
- rencontre des candidats dans la phase préparatoire à l'examen;
- présence d'un membre du comité en séance d'examen;
- correction de l'examen;
- rencontre de candidats qui n'ont pas réussi l'examen, le cas échéant.

[SUITE] RAPPORT D'ACTIVITÉS DES COMITÉS STATUTAIRES

- Le comité accorde aussi une attention particulière aux conditions de réussite des détenteurs d'équivalence de diplôme et de formation, en collaboration avec le comité des équivalences.

NOMBRES DE PERSONNES ADMISES AU PERMIS EN 2009-2010

Permis permanents	42
Permis temporaires	2
Total	44



Les nouveaux urbanistes présents à la Cérémonie de remise des permis de l'OUQ tenue le 11 février 2010, à l'Hôtel Nelligan en compagnie du président

■ COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

PRÉSIDENT

M. François Cyr

MEMBRES

André M. Boisvert
Mme Danielle Cyr
M. Gilles McNeil
M. Gilles Paré

Rappel de l'article 1 du règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des urbanistes du Québec

L'inspection professionnelle porte sur les dossiers, livres et registres ainsi que sur les enquêtes, études et rapports que tient ou prépare le membre de l'Ordre des urbanistes du Québec dans l'exercice de sa profession.

Elle porte également sur les documents auxquels ce membre a collaboré dans les dossiers, enquêtes, études et rapports tenus ou préparés par ses collègues de travail ou son employeur, ceux qui lui sont confiés par un collègue de travail ou un employeur, de même que sur tout bien qui lui a été confié par un client.

Sélection des dossiers de la programmation 2009-2010

Un échantillon de 50 personnes a été choisi de façon aléatoire parmi les membres inscrits au tableau depuis 6 à 15 ans et qui n'avaient pas fait l'objet, précédemment, d'une inspection. Les 50 professionnels sélectionnés pour la programmation 2009-10 proviennent de chacun des cinq principaux groupes d'emplois, répartis comme suit :

- 35 des villes et des municipalités régionales de comté;

- 6 des services professionnels;
- 4 des ministères gouvernementaux;
- 2 des organismes publics, parapublics et des institutions d'enseignement;
- 3 des secteurs commercial et industriel.

Travaux complétés en 2009-10

Au cours de l'année qui se termine, le comité s'est réuni les 12 novembre 2009, 11 décembre 2009 et 16 avril 2010. Une demande d'inspection particulière nous a été transmise par le Syndic. L'inspection professionnelle a été complétée à la satisfaction du comité dans 47 dossiers sélectionnés pour la programmation 2009-10. Un dossier a été retiré pour cause de changement de statut de professionnel à retraité, 2 dossiers ont été transmis au Syndic, tandis que le dossier d'inspection particulière a été complété.

Rappel du contenu minimal du dossier d'inspection

Il est important de rappeler quels sont les documents qui font partie du dossier d'inspection professionnelle. Pour qu'un dossier puisse être jugé complet, il doit comporter les pièces suivantes :

- un questionnaire qui vous aura été transmis avec votre avis d'inspection et que vous aurez complété;
- une copie à jour de votre curriculum vitae; et
- un document rédigé (en totalité ou en partie) par vous, produit sous votre supervision ou votre gérance, ou dont vous avez évalué ou commenté le contenu.

Dans le cas de ce dernier document, certains membres ont, comme par les années passées, informé le Comité qu'ils n'ont pas produit de document «d'urbanisme» dans les dernières années de leur pratique ou que leurs sphères d'activités ne comportent plus de liens évidents avec l'urbanisme ou la mise en valeur du territoire. Nous comprenons qu'il peut en être ainsi. Toutefois, lorsque vous êtes invités à soumettre votre dossier aux fins d'inspection professionnelle, vous pouvez inclure les documents que vous jugez être les plus représentatifs du travail que vous effectuez. Ces derniers conviendront à notre analyse dans la mesure où ils auront été produits dans les cinq dernières années de calendrier précédent l'avis d'inspection et qu'ils reflèteront fidèlement vos occupations professionnelles à l'époque de leur production.

Aussi, si un document transmis aux membres du Comité doit vous être retourné, vous n'avez qu'à nous le préciser dans votre note de transmission. Nous ne conserverons, en archives de votre dossier professionnel, que la référence des documents soumis pour notre analyse. Aucune copie de texte, de rapport ou autre document transmis ne sera produite, ce qui respectera votre relation professionnel / client.

Dans certains cas, le comité d'inspection professionnelle demandera une rencontre en milieu de travail avec un membre avant de fermer son dossier. Cette démarche fait partie de la procédure d'évaluation, mais elle n'est pas utilisée dans tous les cas.

Remerciements

Les membres du comité tiennent à remercier les candidats qui se sont prêtés au processus d'inspection professionnelle en 2009-10, qui ont donné suite à nos demandes d'informations additionnelles, et qui ont fait preuve de patience lors du traitement de leur dossier.

Le président du comité tient à souligner le dévouement de chacun des membres du comité dans l'accomplissement de la programmation 2009-10.

■ UTILISATION ILLÉGALE DU TITRE

Responsable : Mme Odette Michaud

L'Ordre des urbanistes du Québec a reçu, au cours de l'année 2009-2010, 6 plaintes pour utilisation illégale du titre d'urbaniste et un dossier de l'année antérieure a été réglé et classé.

■ COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

MEMBRES

M. Gérard Lemelin, urbaniste

M. Claude Simard, urbaniste

M. Marc Pilon, urbaniste en remplacement de

M. Gérard Lemelin (à compter du 4 février 2010)

M. Georges Roy, administrateur nommé

Mandat

Ce comité a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte. (*Code des professions, art. 123.3, premier alinéa.*)

Au cours de l'année 2009-2010, aucune demande de révision n'a été faite au comité de révision des plaintes de l'Ordre des urbanistes du Québec.

■ CONSEIL DE DISCIPLINE

PRÉSIDENT

Me Jean-Guy Gilbert

MEMBRES

M. Frédéric Dufault, urbaniste

M. André Christin, urbaniste

Mme Ginette Roy, urbaniste

M. Réal Girard, urbaniste

SECRÉTAIRE

Odette Michaud

Mandat

Conformément à l'article 116 du Code des professions, le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre pour une infraction commise en regard des dispositions du Code des professions, de la loi constituant son ordre ou des règlements adoptés conformément au Code ou à cette loi.

Au cours de l'exercice 2009-2010 :

Le conseil de discipline a traité une plainte qui avait été transmise par le syndic de l'ordre en avril 2008; ce même dossier comprenant trois chefs d'accusation, à savoir :

- 1^{er} chef : en vertu du paragraphe 1 de l'article 43 du Code de déontologie pour avoir sollicité une municipalité afin d'obtenir un mandat alors, qu'à sa connaissance, les services d'un urbaniste confrère étaient déjà retenus.
- 2^e chef : en vertu du paragraphe 3 de l'article 52 du Code de déontologie pour avoir incité cette même municipalité de façon répétitive à recourir à ses services professionnels. L'urbaniste a sollicité la municipalité à sept reprises.
- 3^e chef : en vertu de l'article 25 pour s'être placé dans une situation de conflit d'intérêts à plusieurs reprises.
- La plainte déposée est directement reliée à la protection du public alors que l'urbaniste dispose de toute la latitude pour défendre adéquatement les intérêts de sa collectivité, c'est-à-dire la municipalité locale, alors qu'il est en même temps l'urbaniste de la MRC.
- La plainte s'appuie également sur l'article 10 du Code de déontologie qui oblige l'urbaniste à tenir compte de ses propres capacités avant d'accepter un mandat en cas de situation de divergence ou de conflit entre les intérêts des deux parties, i.e. d'une part sa cliente, la municipalité locale et, d'autre part, son employeur, la MRC.
- Dans sa décision du 28 septembre 2009, le conseil de discipline acquitte l'intimé des chefs de la plainte du 2 avril 2008.

Dans un autre dossier concernant une requête en radiation provisoire contre un membre qui a été condamné pour une infraction au Code criminel, le conseil de discipline, après avoir entendu la plainte, a ordonné une radiation provisoire. L'intimé est radié provisoirement de son Ordre professionnel depuis le 24 février 2006. Cette radiation est effective jusqu'au jugement final du conseil de discipline.

- Le 5 janvier 2009, la Cour d'appel, après avoir étudié le dossier, entendu les parties et délibéré, l'appelant a été reconnu coupable des différents chefs d'accusation.
- Le 21 mai 2009, il y a audition sur la plainte. À cette même date, il y a demande de remise.
- L'audition des représentations sur sanction est reportée au 30 septembre 2009.
- Le conseil de discipline déclare l'intimé coupable des actes dérogatoires mentionnés à la plainte, laquelle est amendée en date du 30 septembre 2009 et radie l'intimé pour une période de sept (7) ans à compter de la signification du jugement.
- Le 1^{er} mars 2010, il y a requête en appel au Tribunal des professions.

[SUITE] RAPPORT D'ACTIVITÉS DES COMITÉS STATUTAIRES

■ COMITÉ DE LA FORMATION DES URBANISTES

PRÉSIDENT

M. Jacques Besner

MEMBRES

M. Gérard Beaudet, Université de Montréal

M. Mario Carrier, Université Laval

M. Jean-François Noël, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec

Aucune réunion n'a été tenue durant la période visée.

Titre de la formation

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

Date 2009-04-15

Lieu Montréal

Participants 40

Date 2009-04-24

Lieu Québec

Participants 17

Durée 7 h

Formateurs Mme Marie-Pascale Lalonde

Titre de la formation

La rédaction réglementaire en urbanisme

Date 2009-10-27

Lieu Montréal

Participants 53

Date 2009-10-30

Lieu Québec

Participants 31

Durée 7 h

Formateurs Mme Claude Gauthier et Me Daniel Bouchard

■ CONSEIL D'ARBITRAGE DES COMPTES

PRÉSIDENT

M. Robert Cooke

Au cours de l'année 2009-2010, l'Ordre n'a reçu aucune demande de conciliation et d'arbitrage des comptes.

■ COMITÉ DE FORMATION CONTINUE

PRÉSIDENT

M. Claude Beaulac

MEMBRES

Mme Christine Racine

Mme Sylvie Tanguay

Mme Chantal Letendre

Au cours de l'année 2009-2010, le Comité s'est réuni trois fois, afin :

- d'élaborer la programmation annuelle de formation continue;
- de discuter de la réorganisation du comité et de l'augmentation de ses membres;
- de diverses opportunités de partenariats de formation.

À la demande du Comité, le personnel de l'Ordre a amélioré, maintenu et mis à jour régulièrement, sur le site Internet de l'Ordre, un calendrier des activités de formation continue, lequel expose tous les cours, conférences, colloques et congrès reconnus par le Comité comme étant de la formation continue. Ce calendrier comprend toutes les formations offertes par l'Ordre et ses partenaires, ainsi que certaines autres formations jugées intéressantes pour les urbanistes. On retrouve le calendrier à l'adresse Internet suivante : www.ouq.qc.ca/Pages/Calendrier.htm

Au cours de l'année, neuf de sessions de formation ont eu lieu à Montréal et Québec.

Titre de la formation

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

Date 2009-11-06

Lieu Montréal

Participants 40

Durée 7 h

Formateurs Marie-Pascale Lalonde

Titre de la formation

La loi sur la protection du territoire et des activités agricoles

Date 2010-01-29

Lieu Montréal

Participants 48

Date 2010-02-19

Lieu Québec

Participants 32

Durée 7 h

Formateurs Mme Cécile Demers

Titre de la formation

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

Date 2010-03-19

Lieu Québec

Participants 17

Date 2010-03-26

Lieu Montréal

Participants 29

Durée 7 h

Formateurs Mme Marie-Pascale Lalonde

Total 307

Aucune de ces formations n'était obligatoire.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DES AUTRES COMITÉS

■ COMITÉ CONSULTATIF DE DÉONTOLOGIE

PRÉSIDENT

Pierre Lachapelle

MEMBRES

Richard Brunet

Jacques Chénier

Normand Trottier

Mandat

Le comité consultatif de déontologie est créé en vertu de l'article 28 du Code de déontologie des urbanistes. Il peut être consulté par tout membre qui en fait la demande en vue de l'appréciation de toute situation pouvant donner lieu à un conflit d'intérêts.

Aucune demande d'avis n'ayant été acheminée au comité consultatif de déontologie pendant le présent exercice, aucune rencontre n'a été tenue.

■ COMITÉ ÉDITORIAL DE LA REVUE URBANITÉ

PRÉSIDENT

M. François Goulet

MEMBRES

M. Paul Arsenault

M. Pascal Lacasse

Mme Gabrielle Laflamme

M. Mathieu Langlois

M. Serge Vaugeois

Mme Marie Hélène Poirier

Mme Geneviève Masson

Mme Marie-Soleil Brosseau

M. Rémi Drouot

Mme Sarah-Maude Guindon

M. Laurent Lussier

M. Joël Thibert

M. Jacques Trudel

M. Cyrus Mockry

Revue officielle de l'Ordre des urbanistes du Québec et vitrine francophone de l'Institut canadien des urbanistes, *Urbanité* s'adresse à tous les professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement, qu'ils œuvrent dans la pratique privée ou le secteur public.

Sa mission est de promouvoir l'urbanisme et les urbanistes, d'informer les lecteurs sur les divers sujets relatifs à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme et de former sur une base continue, les professionnels de l'aménagement du territoire.

La revue est également un outil de promotion qui déborde du cadre des intervenants professionnels pour rejoindre des employeurs, des élus, des universitaires et leurs étudiants ainsi que de nombreux citoyens que l'aménagement et le développe-

ment durable intéressent. Ceci explique que le tirage d'*Urbanité* atteigne maintenant 2500 exemplaires dont 1200 sont adressés aux membres de l'Ordre et 1300 à d'autres abonnés.

Les quatre numéros suivants ont été publiés :

Printemps 2010 - L'art et la ville

Des démarches du monde artistique pour investir l'espace urbain aux institutions qui privilégient l'outil artistique dans leur action sur la ville, ouverture sur une pratique de l'urbanisme favorisant l'intégration de l'art dans la ville.

Hiver 2010 - Aménagement et gestion de projet

La gestion de projet au Québec n'est pas qu'une mode passagère ou un épiphénomène; il s'agit plutôt d'un mode de gouvernance d'ores et déjà intégré à nos institutions et organisations.

Automne 2009 - Développement durable : l'apprentissage

La mise en œuvre du développement durable en urbanisme et aménagement du territoire constitue un vaste apprentissage, jalonné de débats, d'essais et d'erreurs.

Été 2009 - Urbanisme sans frontières, l'internationalisation de la profession

Dans le cadre de la mondialisation de l'économie et de l'ouverture grandissante des frontières des pays au sein de grands ensembles économiques tels que l'Union européenne ou l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), la mobilité de la main-d'œuvre et, par voie de conséquence, la reconnaissance des qualifications sont devenues des enjeux majeurs.

■ COMITÉ CONSULTATIF SUR LES LOIS ET RÈGLEMENTS

PRÉSIDENTE

Mme Marie-Claude Aubin

MEMBRES

M. Benoit Ducharme, secrétaire

Mme Myriam Marquis

Mme Anne-Marie Parent

M. Yves Perron

M. Roland Tourangeau

Mme Marie-Odile Trépanier

Origine du mandat

Le comité consultatif sur les lois et règlements a été créé au printemps 2007, dans la foulée de la révision de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* entreprise par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec.

Ce Comité a donc pour mission d'étudier tout projet de loi relatif à la pratique de l'urbanisme ou susceptible d'avoir une incidence sur cette dernière et de formuler toute recommandation qu'il juge à propos à cet effet au conseil d'administration de l'Ordre.

[SUITE] RAPPORT D'ACTIVITÉS DES AUTRES COMITÉS

Activités

Du 31 mars 2009 au 31 mars 2010, le comité s'est réuni à quatorze (14) reprises, essentiellement pour poursuivre ses travaux inhérents à la révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Rappelons que le Ministère entend procéder à l'adoption d'un projet de loi à cet effet au cours de l'automne 2010. La révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme s'effectue suivant les thèmes suivants :

- 1 > La réglementation d'urbanisme;
- 2 > Les mécanismes d'adoption et de modification des règlements d'urbanisme;
- 3 > L'intervention de l'État;
- 4 > La planification régionale;
- 5 > La planification locale;
- 6 > La participation et la consultation des citoyens au processus de planification;
- 7 > La notion de conformité;
- 8 > Les activités et le territoire agricoles.

Afin de susciter l'intérêt et de mobiliser le plus grand nombre de membres de l'Ordre, les membres du comité de révisions législatives ont retenu la formule du chantier. Cette formule comporte en substance deux volets : l'un où des conférenciers chevronnés sont, dans un premier temps, invités à faire le point sur le thème à l'étude, mettant ainsi la table aux discussions se déroulant dans le cadre du second entre les membres de l'Ordre. Le fruit de ces discussions sert ensuite de matériel de réflexion, minutieusement analysé par les membres du comité, à partir duquel des recommandations, seront formulées et adressées au conseil d'administration de l'Ordre pour éventuellement être transmises, sous une forme ou une autre au MAMROT.

La formule ayant fait ses preuves depuis l'amorce des travaux du comité en 2007, le concours des membres quant aux thèmes suivants a donc une fois de plus été sollicité :

- 1 > L'intervention de l'État;
- 2 > La notion de conformité;
- 3 > Les activités et le territoire agricoles.

C'est donc le 13 novembre 2009 à Montréal, dans le cadre des activités entourant la Journée mondiale de l'urbanisme, que s'est déroulé ce quatrième chantier de révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Lors de cette journée de réflexion, plus de 80 urbanistes ont échangé sur les modifications à apporter à la LAU quant aux thèmes à l'étude, afin de la rendre plus efficace, plus équitable et en accord avec les changements de la société québécoise, tout en valorisant la pratique professionnelle.

Les membres du comité ont par la suite procédé à l'analyse des comptes rendus des discussions tenues lors de cette journée et des recommandations à cet effet ont ensuite été adressées au conseil d'administration de l'Ordre relativement aux thèmes abordés.

Le comité s'apprête maintenant à organiser le prochain chantier qui se tiendra le 12 novembre prochain, et qui constituera une activité de récapitulation des chantiers précédemment tenus, mais portera également sur les mécanismes de « monitoring ». Rappelons enfin que le conseil d'administration de l'Ordre a récemment adopté des résolutions entérinant l'important travail accompli par le comité de révision législative et par extension, par tous les membres de l'Ordre ayant participé aux activités inhérentes aux chantiers de révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

LE 4^e CHANTIER SUR LA RÉVISION DE LA LAU



■ COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

PRÉSIDENTE

Mme France Levert, présidente

MEMBRES

M. Mathieu Bélanger	M. David Luchuk
M. Gérald Bolduc	Mme Danielle Lussier
M. Sylvain Ducas	M. Pierre Pelletier
M. Thomas Duchaine	M. Pascal Roberge
M. Gilles Gagnon	M. Michel Veilleux
Mme Hélène Lauzon	M. Philippe Dubé

Mis en place en juin 2008, le comité du développement durable poursuit le mandat suivant :

Objectif général

Élaborer un cadre de référence et une stratégie permettant de :

- dégager une vision globale des domaines et champs d'intervention à considérer ;
- définir les interventions prioritaires permettant d'initier des changements de comportement;
- sensibiliser et doter les professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire des connaissances et outils pour la prise en compte du développement durable dans leur pratique.

Objectifs spécifiques

- Faire l'examen des éléments avancés dans la Stratégie gouvernementale concernant l'aménagement et le développement durable du territoire
- Documenter certaines expériences réalisées dans d'autres contextes
- Élaborer la position de l'Ordre des urbanistes du Québec et proposer un plan d'action en concertation avec les regroupements de professionnels en aménagement et urbanisme et autres intervenants concernés (ex. regroupements municipaux) pouvant comprendre :
 - Élaboration et diffusion de principes et orientations;
 - Partage et développement d'outils de formation et de gestion et autres outils;

- Tenue de chantiers sur les pratiques et processus de gestion intégrant le développement durable.

Activités

Dans la dernière année, le Comité s'est réuni à 5 reprises. Ses principales activités ont été les suivantes :

- Finalisation de la Déclaration de développement durable de l'Ordre, approbation par le CA et diffusion lors du congrès de l'Ordre à l'automne 2009.
- Élaboration d'un Plan d'action 2010-2011 en vue de réaliser les engagements inclus dans la Déclaration. Le Plan englobe trois volets : formation, communication et partenariats :
 - Amorçage d'une session de formation sur le développement durable;
 - Démarche pour que soient englobés dans le plan de communication global de l'Ordre des aspects relatifs au développement durable.
- Publication d'un article dans la revue *Urbanité* sur le projet de *Déclaration* et les enjeux en aménagement durable du territoire au Québec
- Participation à l'organisation du *Congrès de l'ICU-GPN-OUQ Changements climatiques + collectivités, un appel à l'action, Montréal, 2010* : notamment coprésidence du comité d'organisation ainsi que du comité de programme, support à la recherche de commandites.
- Participation au comité mis en place par le MAMROT avec les associations et partenaires dans le cadre du Plan d'action DD du Ministère et de son Plan d'accompagnement en lien avec la Stratégie gouvernementale DD du Québec (rencontre en mars et juin 2010).
- Participation au groupe de référence des *Rendez-vous de l'Énergie* mis en place par le *RNCREQ* : commentaires sur le document de référence, entente de collaboration portant notamment sur la diffusion d'informations aux membres de l'OUQ.
- Examen d'une offre de contribution d'Équiterre dans le cadre de leur dossier sur la réduction de la dépendance au pétrole qui englobe des volets de mobilité durable et d'aménagement.
- Examen de diverses demandes de contribution.





Rapport des vérificateurs et états financiers au 31 mars 2009

Ordre des urbanistes du Québec
États financiers
au 31 mars 2010

Rapport des vérificateurs	2
États financiers	
Produits et charges	3
Évolution des actifs nets	4
Bilan	5
Notes complémentaires	6 - 10



**Raymond Chabot
Grant Thornton**

Rapport des vérificateurs

**Aux membres de
Ordre des urbanistes du Québec**

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
Bureau 2100
4805, boulevard Lapinière
Brossard (Québec) J4Z 0G2

Téléphone : 450 445-6226
Télécopieur : 514 876-5021
www.rcgt.com

Nous avons vérifié le bilan d'Ordre des urbanistes du Québec au 31 mars 2010 et les états des produits et charges et de l'évolution des actifs nets de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2010 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Brossard, le 7 mai 2010

¹ Comptable agréé auditeur permis n° 9737

Ordre des urbanistes du Québec

Produits et charges

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

	2010		2009
	Budget (non vérifié)	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Produits			
Cotisations des membres	375 581	366 467	350 604
Cotisations des stagiaires	49 120	56 255	43 028
Subventions du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire	10 000	11 922	10 000
Opérations	210 775	232 829	209 193
Intérêts	5 000	2 456	11 940
Adhésions	500	3 674	2 293
	<u>650 976</u>	<u>673 603</u>	<u>627 058</u>
Charges de fonctionnement			
Salaires et charges sociales	235 578	234 995	227 147
Transport et communications	65 950	67 801	65 911
Services professionnels	90 850	115 314	73 356
Fournitures, impression et location de salle	149 345	164 545	179 298
Charges locatives et frais y afférents	50 441	48 861	47 157
Frais de représentation et promotion	11 500	8 668	10 871
Cotisations et contributions à des organismes	32 221	38 611	32 534
Frais financiers	1 100	618	747
Perte sur la radiation d'immobilisations		7 100	881
Amortissement des immobilisations	8 500	8 272	9 769
	<u>645 485</u>	<u>694 785</u>	<u>647 671</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>5 491</u>	<u>(21 182)</u>	<u>(20 613)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ordre des urbanistes du Québec

Évolution des actifs nets

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

	2010			2009
	Investis en immobilisations	Grevés d'affectation d'origine interne	Non grevés d'affectation	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	38 805	10 000	83 706	132 511
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(15 372)		(5 810)	(21 182)
Solde à la fin	23 433	10 000	77 896	111 329

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ordre des urbanistes du Québec

Bilan

au 31 mars 2010

	2010	2009
	\$	\$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	68 093	131 781
Dépôts à terme, 0,2 % à 0,4 % (0,6 % à 2,75 % en 2009), échéant à différentes dates jusqu'en mars 2011	315 000	305 000
Comptes clients	13 454	6 445
Frais payés d'avance	10 433	5 006
	<u>406 980</u>	<u>448 232</u>
Immobilisations (note 4)	23 433	38 805
	<u>430 413</u>	<u>487 037</u>
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 6)	84 853	67 600
Cotisations perçues par anticipation	234 231	286 926
	<u>319 084</u>	<u>354 526</u>
ACTIFS NETS		
Investis en immobilisations	23 433	38 805
Grevés d'affectation d'origine interne	10 000	10 000
Non grevés d'affectation	77 896	83 706
	<u>111 329</u>	<u>132 511</u>
	<u>430 413</u>	<u>487 037</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Ordre des urbanistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2010

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORDRE

L'Ordre des urbanistes du Québec (ci-après l'« Ordre »), constitué en vertu de l'article 24 du Code des professions (L.R.Q., C-26), fournit au public des services professionnels comportant l'application des principes et des méthodes d'aménagement et d'utilisation du territoire urbain ou à urbaniser. Il est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - MODIFICATIONS COMPTABLES

Normes récentes adoptées

Le 1^{er} avril 2009, conformément aux dispositions transitoires applicables, l'Ordre a appliqué les modifications apportées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) à la préface des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif et aux chapitres de la série 4400 ainsi que les modifications corrélatives aux autres chapitres du *Manuel de l'ICCA*. Ces modifications, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009, touchent principalement les éléments suivants :

- Inclusion des organismes sans but lucratif dans le champ d'application du chapitre 1540, « États des flux de trésorerie »;
- Élimination de l'obligation de traiter les actifs nets investis en immobilisations comme une composante distincte des actifs nets;
- Modification afin de préciser que les produits et les charges doivent être comptabilisés et présentés sur la base des montants bruts lorsque l'organisme sans but lucratif agit pour son propre compte dans les opérations en cause;
- Inclusion de normes sur les informations à fournir par l'organisme sans but lucratif qui classe ses charges par fonction et ventile des charges entre les différentes fonctions auxquelles elles se rattachent.

Les modifications couvrent seulement des informations à fournir et n'ont pas d'incidence sur les résultats financiers de l'Ordre.

Normes comptables futures

D'autres nouvelles normes ont été publiées, mais elles ne devraient pas avoir d'incidence importante sur les états financiers de l'Ordre.

3 - CONVENTIONS COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers sont préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Aucune information sur la juste valeur n'est présentée lorsque la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

Ordre des urbanistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2010

3 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de l'Ordre doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Ordre pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

L'Ordre a choisi d'appliquer les recommandations du chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », du *Manuel de l'ICCA* relativement à la présentation et aux informations à fournir afférentes aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur. Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés comme il est décrit ci-après.

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

L'encaisse est classée comme actifs financiers détenus à des fins de transaction.

Lors de leur comptabilisation initiale, les dépôts à terme sont désignés par l'Ordre comme étant détenus à des fins de transaction parce que l'Ordre juge que l'information financière générée par ce classement est plus pertinente pour les prises de décision et qu'elle permet de mieux évaluer la performance de l'Ordre.

Prêts et créances, et autres passifs financiers

Les comptes clients sont classés comme prêts et créances et les comptes fournisseurs et charges à payer sont classés comme autres passifs financiers. Ils sont évalués au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Constatation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les produits de subventions. Selon cette méthode, les subventions affectées à des charges d'exercices futurs sont reportées et constatées à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles elles sont affectées. Les subventions non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou lorsqu'elles sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les produits de cotisations sont reportés et constatés selon la méthode linéaire sur la durée de la cotisation à la condition qu'un accord existe entre les parties, que les cotisations soient déterminées ou déterminables et que le recouvrement soit raisonnablement assuré.

Les produits d'opérations sont constatés à titre de produits lorsque l'événement a eu lieu.

Ordre des urbanistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2010

3 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Les produits de placements, non grevés d'affectations, sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés. Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice et sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Services bénévoles

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de membres bénévoles. Étant donné que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces services ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Amortissement

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes, les taux annuels et les périodes qui suivent :

	Méthodes	Taux et périodes
Mobilier et équipement	Dégressif et linéaire	20 % et 5 ans
Équipement informatique	Dégressif et linéaire	30 % et 3 ans

4 - IMMOBILISATIONS

	2010		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Équipement informatique	57 248	51 989	5 259
Mobilier et équipement	83 138	64 964	18 174
	140 386	116 953	23 433

	2009		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Logiciel en développement	7 100		7 100
Équipement informatique	57 248	48 566	8 682
Mobilier et équipement	83 138	60 115	23 023
	147 486	108 681	38 805

5 - OUVERTURE DE CRÉDIT BANCAIRE

L'Ordre bénéficie d'une ouverture de crédit bancaire maximum de 30 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel plus 1 % (3,25 %; 4,5 % en 2009) et renouvelable en décembre 2010. Des dépôts à terme au montant de 30 000 \$ sont affectés à la garantie de cette ouverture de crédit bancaire.

Ordre des urbanistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2010

6 - CRÉDITEURS

	2010	2009
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	59 859	42 954
Taxes à la consommation à payer	24 994	24 646
	84 853	67 600

7 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

L'Ordre est exposé à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses activités de fonctionnement et d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de l'Ordre.

L'Ordre ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'Ordre est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

En règle générale, la valeur comptable au bilan des actifs financiers de l'Ordre exposés au risque de crédit, après déduction des provisions applicables pour pertes, représente le montant maximum du risque de crédit auquel l'Ordre est exposé.

Le risque de crédit de l'Ordre provient principalement des comptes clients. L'Ordre n'exige pas de garantie de ses clients. Le solde des comptes clients est géré et analysé de façon continue et, de ce fait, l'exposition de l'Ordre aux créances douteuses n'est pas importante.

De plus, le risque de crédit relatif à l'encaisse et aux dépôts à terme est considéré comme négligeable étant donné que ces instruments financiers sont détenus auprès d'une institution financière réputée dont la notation externe de crédit est de bonne qualité.

Risque de taux d'intérêt

Les dépôts à terme portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'Ordre au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

L'Ordre n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que l'Ordre dispose de sources de financement sous la forme d'une ouverture de crédit de montant autorisé suffisant. L'Ordre établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Ordre des urbanistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2010

8 - POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DU CAPITAL

En matière de gestion du capital, les objectifs de l'Ordre sont les suivants :

- Préserver sa capacité de poursuivre ses activités;
- Respecter ses obligations financières.

L'Ordre définit son capital comme étant les actifs nets. Il le gère principalement au moyen de cotisations des membres, de cotisations des stagiaires et des subventions du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. De plus, une part de la gestion de son capital provient des produits d'opérations.

Afin de maintenir ou de rajuster sa structure de capital, l'Ordre peut être amené à modifier les charges prévues pour la réalisation de certaines de ses activités.

L'Ordre n'est pas soumis, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant son capital.

9 - ENGAGEMENT

L'Ordre s'est engagé, d'après un contrat de location échéant en mars 2011, à verser une somme de 41 965 \$ pour des locaux. Les paiements minimums exigibles pour le prochain exercice s'élèvent à 41 965 \$.

10 - ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Aucun état des flux de trésorerie n'a été présenté puisque les principales activités de fonctionnement, de financement et d'investissement sont évidentes à la lecture des autres états financiers et qu'il n'apporterait aucune information supplémentaire.

Au cours de l'exercice, la société a acquis des dépôts à terme pour un montant total de 315 000 \$ (480 000 \$ en 2009) et en a cédé pour un montant total de 305 000 \$ (515 000 \$ en 2009).

11 - CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

Ordre des urbanistes du Québec
Renseignements supplémentaires
de l'exercice terminé le 31 mars 2010



**Raymond Chabot
Grant Thornton**

Rapport de mission d'examen

**Aux membres de
Ordre des urbanistes du Québec**

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
Bureau 2100
4805, boulevard Lapinière
Brossard (Québec) J4Z 0G2

Téléphone : 450 445-6226
Télécopieur : 514 876-5021
www.rcgt.com

Nous avons procédé à l'examen des renseignements supplémentaires d'Ordre des urbanistes du Québec de l'exercice terminé le 31 mars 2010. Notre examen a été effectué conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada et a donc consisté essentiellement en prises de renseignements, procédés analytiques et discussions portant sur les renseignements qui nous ont été fournis par l'Ordre.

Un examen ne constitue pas une vérification et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateur sur ces renseignements supplémentaires.

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que ces renseignements supplémentaires ne sont pas conformes, à tous les égards importants, aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Brossard, le 7 mai 2010

¹ Comptable agréé auditeur permis n° 9737

Ordre des urbanistes du Québec
Renseignements supplémentaires
 de l'exercice terminé le 31 mars 2010
 (non vérifié)

	Adminis- tration	2010										2009	
		Admission	Gouvernance	Congrès	Formation continue	Publications	Comités	Contrôle de la pratique	Golf	Autres	Budget (non vérifié)	Réel	Réel
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits	366 467										375 581	366 467	350 604
Cotisations des membres		56 255									49 120	56 255	43 028
Cotisations des stagiaires													
Subventions du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire	11 922										10 000	11 922	10 000
Opérations	21 219	8 782		87 969	85 427	4 893			22 657	1 882	210 775	232 829	209 193
Intérêts	2 456										5 000	2 456	11 940
Adhésions	3 674										500	3 674	2 293
	405 738	65 037	-	87 969	85 427	4 893	-	-	22 657	1 882	650 976	673 603	627 058
Charges de fonctionnement	234 229										235 578	234 995	227 147
Salaires et charges sociales	23 387	6 552	12 008	10 649	1 297	275		491			65 950	67 801	65 911
Transport et communications	35 439	455	2 725	6 540	16 297	17 387	1 512	2 833	11	378	90 850	115 314	73 356
Services professionnels													
Fournitures, impression et location de salle	24 818	10 846	4 944	42 429	20 293	28 678	8 296	668	17 987	5 586	149 345	164 545	179 298
Charges locatives et frais y afférents	48 861										50 441	48 861	47 157
Frais de représentation et promotion	5 136		2 832			700					11 500	8 668	10 871
Cotisations et contributions à des organismes	38 611										32 221	38 611	32 534
Frais financiers	618										1 100	618	747
Perte sur la radiation d'immobilisations	7 100											7 100	881
Amortissement des immobilisations	8 272										8 500	8 272	9 769
	426 471	17 853	22 509	59 618	37 887	56 592	9 808	40 085	17 998	5 964	645 485	694 785	647 671
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(20 733)	47 184	(22 509)	28 351	47 540	(51 699)	(9 808)	(40 085)	4 659	(4 082)	5 491	(21 182)	(20 613)



Ordre des urbanistes du Québec

85, rue Saint-Paul, bureau 410, Montréal (Québec) H2Y 3V4 | Téléphone 514 849-1177 | Télécopieur 514 849-7176 | www.ouq.qc.ca